

réel et cela, à un point tel qu'assurément le très honorable premier ministre ne saurait l'ignorer. Va-t-il permettre la continuation de tout cela? Lorsque j'ai soulevé cette question à propos du ministère de la Marine, il y a quelques années déjà, le très honorable premier ministre s'est levé ici pour dire qu'il allait purifier, pour ainsi dire, ce ministère, mais qu'a-t-il accompli dans ce sens-là? Je lui dis que si l'ex-ministre, feu l'honorable R. Préfontaine, pouvait se trouver ici ce soir et constater la façon dont on dirige ce ministère depuis qu'il en a abandonné la direction, il aurait honte de la façon dont le Gouvernement administre aujourd'hui cette division du service public. Le dossier de ce ministère n'est, certes pas, de nature à jeter du lustre sur ceux qui le dirigent. Qu'importe que nous fassions connaître tout cela au comité des comptes publics, on n'en a cure. Je dis au très honorable premier ministre que s'il se propose de permettre que cet état de choses se continue en ce qui concerne ce ministère, il verra bientôt la fin de ce Gouvernement.

Quelques VOIX: Nous avons déjà été menacés de cette façon.

M. REID (Grenville): J'estime que le très honorable premier ministre croit que le peuple approuvera le vol des deniers publics. Voudra-t-il affirmer le contraire et défendre ceux qui se livrent à cette exploitation?

M. DEVLIN: J'en appelle au règlement. Je ne désire interrompre l'honorable député, mais à seule fin d'observer le décorum voulu en cette Chambre, je crois qu'il est temps que vous décidiez, monsieur l'Orateur, si on peut permettre à un honorable membre de cette Chambre de dire que, à la connaissance d'un ministre, qu'il s'agisse ou non du très honorable premier ministre du Canada ou de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, des vols se commettent et en parlant ainsi, de dire qu'on peut attribuer au ministre en question la complicité de ce crime, parce que...

M. L'ORATEUR: Je ne puis permettre à l'honorable député de prononcer un discours.

Quelques VOIX: Que l'honorable député reprenne son siège.

M. DEVLIN: Je demande votre décision, monsieur l'Orateur, sur mon appel au règlement. Je dis que tout membre de cette Chambre qui accuse un ministre de la couronne de permettre qu'on perpètre des vols dans son ministère, affirme que le ministre lui-même est complice du vol en question et qu'on ne devrait pas permettre affirmation semblable en cette Chambre.

M. L'ORATEUR: Je n'ai pas entendu affirmation semblable.

M. J. D. REID (Grenville): A propos de ce que l'honorable député a affirmé quant aux vols qui se poursuivaient à Sorel, l'honorable représentant de Jacques-Cartier a affirmé, dans cette enceinte même, cet après-midi, en sa qualité de membre de la Chambre, que cet état de choses se poursuivait.

M. TALBOT: Cela ne prouve pas l'exactitude de cette affirmation.

M. J. D. REID (Grenville): On a affirmé en cette Chambre qu'il en était ainsi, et nous avons prouvé jusqu'à l'évidence que c'était réellement le cas. J'ai déclaré qu'il en était ainsi, et le très honorable premier ministre entreprit de détruire mon affirmation et cela inutilement, puisque j'ai prouvé ce que j'avais avancé. Il a nommé M. le juge Cassels pour s'enquérir de cette affaire et il a été prouvé que ce qu'on disait était exact. Pourquoi l'honorable député qui a fait cette affirmation n'a-t-il pas porté d'accusation contre moi? Personne ne m'a jamais accusé, parce qu'on savait que je disais la vérité et, autre chose, on ne m'a jamais envoyé de facture.

M. TALBOT: Nous n'avons pas l'habitude de ces choses-là.

M. J. D. REID (Grenville): Je ne désire discuter plus longuement cette question. Je n'avais pas l'intention de faire de déclaration quelconque à ce sujet, mais il me semble que le très honorable premier ministre agit avec une étroitesse de vue sensible, par l'intermédiaire de son ministre de la Marine et des Pêcheries, en engageant un membre de cette Chambre d'essayer à défendre un vol aussi manifeste que celui-ci, en citant mon cas. Je ne crois pas que le très honorable premier ministre songe un seul instant que je me rendrais coupable d'une tentative quelconque à seule fin d'agir en la façon qui a caractérisé les actes de ces gens-là.

Quelques VOIX: Oh! non.

M. REID (Grenville): Peu m'importe l'opinion que peuvent avoir les honorables députés qui se trouvent en arrière de lui. J'ai, à tout événement, cette confiance dans le très honorable premier ministre qu'il ne songera un instant que je puisse accomplir acte semblable. L'honorable député m'a demandé un renseignement quelconque à propos de cette petite question de gaz; autant que je me le rappelle, après avoir questionné M. Fraser et d'autres personnes intéressées, la valeur du gaz utilisé—je crois qu'on ne s'en est servi qu'un seul jour—représentait environ 50 cents. En temps utile, j'ai expliqué que la compagnie dans laquelle j'avais des intérêts avait accordé à l'Etat un droit de passage sur sa propriété pour un chemin de fer qu'elle a obtenu depuis; je ne